Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 15 Votants : 16	L'an deux mil dix, le vingt avril, à vingt heures trente minu- tes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la pré-				
Procurations: 1	tes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment				
Convocation: 13 avril 2010	 Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES, Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux Absents excusés: Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal. A été élu secrétaire de séance: M. Jacques CHEVALIER 				

Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2010 :

Monsieur Georges LECLEVE fait remarquer qu'il y avait une erreur au niveau des dates de réunions dans la délibération n° 2010/46. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 16 décembre 2009 et non le 27 janvier 2010. A part cette remarque, aucune autre observation n'a été formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec la modification sus-mentionnée.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter le point suivant :

- Délégation du service public d'assainissement collectif : Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2010/52 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
29/03/10	SYDELA (44801 SAINT HERBLAIN)	Travaux modification réseau éclairage public rues du Parc, des Acacias, du Breil	2 770,48 €
29/03/10	SYDELA (44801 SAINT HERBLAIN)	Fourniture et pose appareillages éclairage public rues du Parc, des Acacias, du Breil: 9 lanternes Iridium 10SHP 100W	7 694,83 €
24/03/10	SANI-COUV (44320 CHAUVE)	Travaux d'entretien du théâtre : Couverture partie basse arrière	6 474,40 €
24/03/10	SANI-COUV (44320 CHAUVE)	Travaux d'entretien du théâtre : Couverture partie haute et basse	12 463,60 €
30/03/10	BUREAU VERITAS (44807 SAINT HERBLAIN)	Etude acoustique restaurant scolaire	1 450,00 €
02/04/10	LOUERAT ROGER (44320 ARTHON	Travaux mairie : Mise en réseau téléphonique	259,20 €

	EN RETZ)	et informatique bureau centre de soins	
02/04/10	LOUERAT ROGER (44320 ARTHON	Travaux bureaux des permanences : Alimenta-	235,00 €
	EN RETZ)	tion électrique volet roulant	
12/04/10	Groupe «Val'N The Guys» (85470	Fête du Parc : Concert	541,81 €
	BREM SUR MER)		
12/04/10	LEDUC STRUCTURES BOIS (44680	Travaux rénovation des vestiaires de football :	14 765,00 €
	SAINTE PAZANNE)	Menuiseries extérieures	

≥ 2010/53 – Téléassistance : Conventionde partenariat avec le Conseil général

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commune de CHEMERE avait signé en 2006 une convention de partenariat avec le Conseil général de Loire-Atlantique pour la mise en place du dispositif de téléassistance en Loire-Atlantique.

L'actuelle convention arrive à son terme, correspondant à la fin de l'actuel marché.

Dans le cadre du renouvellement du marché pour ce dispositif, il convient de réactualiser la convention de partenariat. Le Conseil général a souhaité déconnecter la nouvelle convention du marché afin d'éviter une réécriture systématique de ce document à chaque renouvellement de marché. De même, la convention doit pouvoir perdurer quel que soit le prestataire retenu ou le service du Conseil général qui assure la prestation.

Cette convention a été approuvée par la Commission permanente du Conseil général dans sa séance du 4 mars 2010. Elle est établie pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification et renouvelable une fois pour la même durée.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la signature de cette convention ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le dispositif de téléassistance en Loire-Atlantique avec le Conseil général de Loire-Atlantique,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/54 – Convention d'inspection hygiène et sécurité du travail avec le Centre de gestion Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié fixe les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle. Il indique que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

La réglementation impose d'autres obligations telle que la désignation, par l'autorité territoriale, du ou des agents chargés de la mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail (ACFI – Agent chargé de la fonction d'inspection). Cette obligation de nomination, d'un ou de plusieurs ACFI, est applicable à toutes les collectivités et à tous les établissements publics sans exception, mais il leur est également possible de passer une convention avec le Centre de gestion pour l'exercice de cette fonction.

La mission proposée par le Centre de gestion repose sur :

- l'expertise en hygiène et sécurité du travail visant, lors des visites ponctuelles et planifiées des sites de travail, à contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité, et à proposer des mesures correctives et préventives,
- l'accompagnement et le conseil dans la mise en œuvre locale des préconisations figurant sur le rapport d'inspection. Ce diagnostic a pour but d'aider la collectivité à effectuer un bilan sur les dispositions prises ou à prendre dans la collectivité.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la signature de cette convention ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'inspection hygiène et sécurité du travail avec le Centre de gestion,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/55 – Tirage au sort des jurés d'assises 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de la loi n°78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de procédure pénale, il lui est demandé de procéder au tirage au sort des

personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique, en 2011. Leur nombre a été fixé à deux pour la commune de CHEMERE, le nombre de noms à tirer au sort devant être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Il est donc procédé au tirage au sort d'après la liste électorale :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Adresse
M.	GARRIOU	Pascal		Les Chaussées
MME	BOUSSAUD	Graziella	BATARD	38 rue des Meuniers
MME	HERY	Marie	BERTIN	16 rue du Breil
M	BOURDILA	Alain		16 impasse des Erables
MME	LOUET	Françoise	FLOQUET	27 bis rue de la Treille
MME	PAYEN	Cathy	GONIDEC	1 bis rue de la Croix Rabeau

Le Conseil municipal prend acte de ce tirage au sort et précise qu'un courrier sera adressé aux intéressés ci-dessus énumérés, ainsi qu'au Tribunal de grande instance de NANTES.

▶ 2010/56 - Marché « Etude de diagnostic sur la faisabilité technique et financière pour la requalification d'un bâtiment industriel en salle des fêtes » : Tranche conditionnelle 2

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

«La commission « Salle des fêtes » a tenu sa dernière réunion concernant l'étude de faisabilité le 3 mars 2010. Depuis, le cabinet PREPROGRAM nous a transmis le « programme technique détaillé ».

La tranche conditionnelle 1 « Programme provisoire, programme technique détaillé » est donc terminée. Il vous est demandé de vous prononcer sur la suite à donner à ce dossier. Arrêt ou poursuite de l'étude (Tranche conditionnelle 2 -Assistance à la sélection des candidatures) ? ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'étude et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- de continuer l'étude pour la tranche conditionnelle 2,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/57 – Déclassement chemin communal

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Dans sa séance du 24 juin 2009, le Conseil municipal a décidé de soumettre à enquête publique le projet de déclassement d'un chemin communal situé au village du Breil, chemin qui desservait autrefois la parcelle G 1393.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 février 2010 au 9 mars 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et le commissaire-enquêteur a assuré quatre permanences dans la mairie les lundi 22 février, samedi 27 février et mardi 2 mars de 9H00 à 12H00, et le mardi 9 mars de 14H00 à 16H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, six observations et une lettre ont été consignées sur le registre d'enquête.

Vous trouverez ci-après les conclusions du commissaire enquêteur :

« Considérant qu'il ne soit pas obligatoire que le commissaire-enquêteur soit issu de la liste départementale des commissaires-enquêteurs (réponse à l'observation n°2),

Considérant qu'il est possible de désenclaver la parcelle G 1211 par deux autres endroits, soit par la parcelle G 837 (le propriétaire de cette parcelle est également propriétaire de la parcelle G 1211), soit par la parcelle G1210, (réponse aux observations 1 et 4),

Considérant que les parcelles G 1211 et G 1210 sont issues de la division de la parcelle anciennement cadastrée G 825 qui avait donc un accès direct sur la voie communale et que lors de la division, un accès aurait dû être prévu par le propriétaire de la parcelle G 825, dans la parcelle G 1210 pour désenclaver la parcelle G 1211 sur la voie communale, (réponse aux observations n°1 et n°4),

Considérant que le Plan local d'urbanisme de CHEMERE, approuvé par délibération n°2009/22 en date du 18 février 2009 et exécutoire depuis le 13 avril 2009 autorise la construction de logements sur la parcelle cadastrée G 830 (réponse à l'observation n°3),

Considérant que ce délaissé communal ne dessert plus de parcelle et qu'il n'y a plus d'intérêt pour la commune, mais pour les seuls propriétaires des parcelles attenantes, à savoir G 830, G 1390 et G 1393 (réponse aux observations n°5 et n°6),

Compte-tenu de ces considérants et sous réserve du maintien de l'écoulement des eaux pluviales, j'émets

un AVIS FAVORABLE pour le déclassement du chemin communal situé au village du Breil concerné par cette enquête publique. » ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des rapports du commissaire enquêteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de déclasser le chemin communal situé au village du Breil qui desservait autrefois la parcelle G 1393 et de le céder aux propriétaires riverains à un prix à définir ultérieurement.

▶ 2010/58 – Affiliation volontaire au Centre de gestion du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des collectivités du sud-est de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la part du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des collectivités du sud-est de Loire-Atlantique, composé actuellement de 3 fonctionnaires et dont le siège est à NANTES.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'affiliation en application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion.

≥ 2010/59 – Epandage des boues chaulées de Nantes Métropole : Information

Madame Alice BICZYSKO, rapporteur, expose:

« La société « Terre de l'Ouest » assure depuis le 1^{er} février 2009 la valorisation agricole des boues chaulées pour le compte de Nantes Métropole Communauté Urbaine ».

Les boues chaulées issues des stations d'épuration de Tougas et petite Californie font l'objet d'un suivi analytique permanent permettant de vérifier leur conformité avec la réglementation, notamment à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 11 juin 2008.

Stabilisées (absence de nuisance olfactive) et hygiénisées (suppression des germes pathogènes), les boues chaulées, d'aspect pelletable, sont dans un premier temps, livrées en bout de champs ou bien sur des plateformes aménagées pour être ensuite épandues sur des parcelles agricoles ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation.

La société va prochainement commencer sa $1^{\text{ère}}$ campagne d'épandage annuelle et débuter ses livraisons sur la commune pour une quantité totale de 97 tonnes.

Conformément à ses engagements, la société « Terre de l'Ouest » nous a adressé le bilan 2009 des tonnages et des parcelles épandues sur la commune : 216,46 tonnes ont été épandues sur une surface de 17,27 hectares. ».

Le Conseil municipal prend acte du bilan 2009 de l'épandage des boues chaulées de Nantes Métropole sur la commune de CHEMERE.

≥ 2010/60 – Cimetière : Réalisation de caveaux

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait décidé de réaliser 25 caveaux de 2 places dans le nouveau cimetière en 2002.

Aujourd'hui, il ne reste plus de caveaux disponibles. Il vous est proposé de réaliser une nouvelle tranche avec trois types de caveaux (1 place, 2 places et 3 places). Trois entreprises ont été consultées et nous ont fait les propositions suivantes :

	CAVEAUX 2	CAVEAUX 3	CAVEAUX 1	MONTANT	<i>MONTANT</i> €
	PLACES	PLACES	PLACE	<i>€ H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>
GIRAUDINEAU (44680	18	3	3	15 542,36	18 588,66
SAINTE PAZANNE)					
GUITTENY (44640 VUE)	18	2	5	17 558,56	21 000,04
TECHNOFRANCE	18	2	7	20 064,00	23 996,54
(01150 VAUX-EN-					
BUGEY)					
LE GAL (44550 MON-	18	3	7	17878,83	21383,08
TOIR DE BRETAGNE)					

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser une nouvelle tranche de caveaux,
- de retenir l'offre de l'entreprise GIRAUDINEAU.

▶ 2010/61 – Emprunt « Travaux d'aménagement de la voirie » : Choix de l'organisme financier Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de financer les travaux divers d'aménagement de voirie, un emprunt de 180 000,00 € est nécessaire.

Trois organismes financiers ont été consultés pour la réalisation de cet emprunt qui aurait les caractéristiques suivantes:

- *Montant* : 180 000,00 €,

- *Durée* : 20 ans,

- Echéance : Trimestrielle,

	ode de déblocage des fonds Crédit Agricole Atlantique Vendée	Crédit Mutuel LACO	Caisse d'Epargne des Pays de la Loire
Commission et frais de dossier	Néant	Néant	Néant
Taux fixe	4,22% (pour déblocage 4 mois) – Echéance trimes- trielle 4,27% (pour déblocage à 6 mois) – Echéance trimes- trielle	3,88 % - Echéance trimestrielle	Prêt à TF à échéance choisie: - 4,20% pour échéances constantes – Echéance annuelle, - 4,17% pour échéances dégressives – Echéance annuelle Prêt d'équipement local Primolocal à taux fixe (Amortissement progressif): - 4,20% pour échéances constantes – Echéance annuelle, - 4,16% pour échéances constantes – Echéance semestrielle, - 4,14% pour échéances constantes – Echéance trimestrielle Prêt d'équipement local à TF et échéances dégressives (Amortissement constant): - 4,12% pour échéances dégressives — Echéance annuelle, - 4,08% pour échéances dégressives — Echéance semestrielle, - 4,06% pour échéances dégressives — Echéance trimestrielle
Taux variable	0.70		0.5007
EURIBOR 3 mois instantané	Marge 0,72		Marge 0,50%
EURIBOR 3 mois capé 2	Marge 1,83	Marge de 1,65	
Déblocage des fonds	<u>Fixe</u> : 4 mois ou 6 mois <u>Variable</u> : dans les 4 mois suivant enregistrement du prêt	Fixe: 6 mois suivant signature du contrat Variable: 6 mois suivant la signature du contrat	<u>Fixe</u> : 6 mois suivant signature du contrat <u>Variable</u> : 6 mois suivant la signature du contrat
Pénalités rembour- sement anticipé	<u>Fixe</u> : 6 mois <u>Variable</u> : Sans indemnité	Fixe: Indemnités actuarielles Variable: Sans indemnité	Fixe: Indemnités actuarielles <u>Variable</u> : Indemnité égale à 1% du capital restant dû. Sans indemnité si retour à taux fixe

Taux EURIBOR 3 mois connu au 15/04/10 = 0,64% ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Mutuel LACO pour un montant total de 180 000,00 €uros à taux fixe de 3,88% avec un remboursement à échéance trimestrielle, sur une durée de 20 ans,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/62 – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de payer les diverses factures d'investissement et dans l'attente du versement des subventions, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 € pour une durée d'un an. Trois banques ont été consultées : Caisse d'Epargne des Pays de la Loire, Crédit Agricole Atlantique Vendée et Crédit Mutuel LACO qui nous ont fait les propositions suivantes :

	Durée	Taux	Marge	Base de	Val Eu-	Frais	Commission	Mise à	Règlement
				calcul	ribor	de	d'engagement	dispo des	des intérêts
				des inté-		dossier		fds	
				rêts					
Caisse				N'a	pas répon	du à la co	onsultation		
d'Epargne									
Crédit Agri-	1 an	Euribor	0,097	365	0,4037	Néant	Néant	Pas de	Trimestre
cole Atlanti-		1 mois			Au			minimum	civil échu
que Vendée					02/04/10			pour cha-	
								que déblo-	
								cage	
Crédit Mutuel	12	Euribor	0,33	365	0,64	Néant	Néant	1 ou plu-	Trimestre
LACO	mois	3 mois			Au			sieurs fois	civil échu
					01/03/10				

Au vu des propositions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 € auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour pallier un déficit temporaire de trésorerie,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2010/63 – Délégation du service public d'assainissement collectif : Approbation du dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service d'assainissement.

Il présente le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre. Ce dossier comprend notamment :

- les modalités de présentation des offres,
- un projet de cahier des charges,
- un projet de règlement du service,
- des informations concernant les caractéristiques du service (inventaire, plans, comptes rendus, ...)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le dossier de consultation pour l'affaire citée en objet.

≥ 2010/64 – Demande utilisation salle de sports pour stage roller

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'éducateur sportif Cœur Pays de Retz sollicitant l'utilisation de la salle de sports du 5 au 8 juillet de 9H30 à 16H30 pour effectuer un stage roller avec des 7-11 ans.

Monsieur le rapporteur précise également que la commune de CHEMERE est la seule commune du secteur à autoriser le roller en salle.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de refuser l'utilisation de la salle de sports pour le stage roller et propose l'utilisation du terrain de tennis extérieur.

≥ 2010/65 – Demande occupation du domaine public pour installation d'une terrasse

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'alimentation VIVAL d'utiliser le domaine public (environ 25-30 m²) pour y installer une terrasse (tables, chaises, parasols) sur la place piétonne située devant le mur de clôture du presbytère.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'alimentation VIVAL à installer temporairement une terrasse pour une surface d'environ 25-30 m² située sur la place piétonne devant le mur de clôture du presbytère, sauf lors des cérémonies de mariage ou de sépultures, l'alimentation devant prendre à sa charge l'entretien de cet emplacement lors d'éventuelles dégradations (salissures, détritus,...),
- de fixer le droit de place annuel à 5€/m².

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la pérennisation du mécanisme de versement anticipé des attributions du FCTVA suite au respect de l'engagement conventionnel.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dos-	Adresse du bien	Section	N °	Superficie	Exercice droit de
	sier				totale	préemption
2010	23	7 rue de St Hilaire	F	488	800 m ²	Non
2010	24	12 rue des Moissonneurs	G	2909	609 m²	Non
2010	25	12 rue des Moissonneurs	G	2909	609 m²	Non
2010	26	23 bis rue du Vigneau	G	2972 - 2973	601 m ²	Non
2010	27	22 rue des Moissonneurs	G	2914	600 m²	Non
2010	28	24 rue du Béziau	G	1106 - 286 - 287	662 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1010	22/03/2010	FONTAINE Jean et Ghislaine	6 rue des Moissonneurs	Lot n°3	Maison Habitation
A 1011		BONNIER Julien et Lisa- Marie	4 rue des Moissonneurs	Lot n°2	Maison Habitation
A 1012	27/03/2010	DURAND Magali	4 rue du Ponant	Lot n°39	Maison Habitation
A 1013	27/03/2010	BOURRIAUD Christophe	16 rue du Brigandin	G 1456	Préau

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2018	05/03/2010	AUBIN Vincent	27 rue du Vigneau	G 2517	Panneaux solaires
A 2019	18/03/2010	BIGOT Françoise	9 rue de Pornic	F 473	Modification de façade
A 2020	18/03/2010	THIBAUD Dominique	La Baronnerie	C 705	Panneaux solaires
A 2021	23/03/2010	CHAUMERET Gabriel	43 rue de la Treille	G 2104 2798 2797	Clôture
A 2022	30/03/2010	BARRE Brice	20 rue du Breil	G 2743	Clôture
A 2023	30/03/2010	FAVREAU Didier	52 Le Breil	G 2163	Véranda
A 2024	30/03/2010	BRAZEAU Joseph	2 rue des Miternes	D 774	Pose d'un vélux
A 2025	30/03/2010	COUTURIER Sullivan	22 Le Breil	G 2545	Clôture
A 2026	01/04/2010	BRIANCEAU Marie-Jeanne	43 bis rue du Brandais	G 2756	Clôture
A 2027	01/04/2010	MERY Philippe	51 bis rue du Breil	F 1522	Abri de jardin

A 2028	03/04/2010	ERAUD Emile	Chaléons	D 724	Modifications ouvertures + préau
A 2029	03/04/2010	HERNANDEZ Xavier et Marie- Aline	18 rue de St Hilaire	F 1461	Panneaux solaires
A 2030	06/04/2010	GOURDON François	20 rue du Coudreau	F 1375	Clôture

Séance levée à 23 heures 20.